



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070104

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gainex Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

CONTRAT 10300
N/REF : 7/04/2024 1H05 C:004400 I:03452
V/REF : 0501/61411350

SDC 'Alpes Azur - Bât E'
C/O REGIE PAUTET
Résidence Les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

V/REF.IMM. 6087
IMMEUBLE : ALPES AZUR BAT E
2 a 10, RUE PAUL PAINLEVE
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 22 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N2 A 10 PAINLEVE - BATIMENT E
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

RAMONAGE 20 GAINES STATIQUES

INTERVENTIONS DU 02/07/2024.

FACTURATION :
la redevance sera facturée 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j a réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2024

Prix de base du contrat : 282,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2014	Valeur	: 113,9
	Mois de l'indice de révision	: 12/2023	Valeur	: 137,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070104

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 1	Ramonage de 20 gaine(s) statiques	1/AN	331,63	331,63
TOTAL H.T.				331,63
T.V.A. a 10,00%				33,16
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>364,79</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.